

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*Un Peuple – Un But – Une Foi*

-----  
**MINISTRE DES FINANCES  
ET DUBUDGET**  
-----

N°

Dakar, le

N° - 02378

MFB/DGB

05 DEC. 2022

**Projet d'arrêté fixant les lignes budgétaires et les catégories  
de la dépense budgétaire.**

**NOTE DE PRESENTATION**

Le décret n° 2022-1576 du 01 septembre 2022 portant nomenclature budgétaire de l'Etat prévoit, pour les classifications économiques des recettes et des dépenses, trois niveaux de codification obligatoires : article, paragraphe et ligne.

Cependant, le décret s'est limité à fixer la codification détaillée des articles et paragraphes, conformément à la directive n°08/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

Pour les lignes, les articles 6 et 16 du décret prévoient de fixer leur codification détaillée par arrêté du Ministre chargé des finances. Le présent projet d'arrêté est ainsi élaboré aux fins de déterminer, pour chaque paragraphe de la classification économique des recettes et des dépenses, les lignes budgétaires, en cohérence avec le Plan comptable de l'Etat.

Spécifiquement, pour certaines opérations de recettes, les lignes budgétaires ont été subdivisées en plusieurs niveaux. Cette subdivision a permis de spécifier les recettes tirées des activités extractives et particulièrement de l'exploitation du pétrole et du gaz. Il s'agit ainsi de permettre le suivi systématique de ces recettes pour donner suite aux recommandations du rapport CN-ITIE 2017. Cette spécification permettra également de se conformer à la loi n° 2022-09 du 22 avril 2022 relative à la répartition et l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

En outre, le présent projet d'arrêté fixe, pour chaque paragraphe de la classification économique, la catégorie de dépenses budgétaires au sens de l'article 11 de la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances.

Enfin, le présent projet d'arrêté prend en compte les modifications suivantes :

- l'intégration de nouvelles recettes introduites par la loi de finances initiale de l'année 2019, notamment les taxes parafiscales rapatriées vers le budget général ;
- l'ajout de sous-rubriques dans la liste des taxes spécifiques sur la consommation intérieure ;
- la reclassification de la ligne « 6118 Primes journalières d'opération et d'intervention » du paragraphe « 611 Frais de transport et de mission » vers le paragraphe « 662 Primes » ;

- la fusion des lignes « 6183, Frais d'Internet » et « 6182 Frais de Téléphone et de Télécopie » en une ligne «6182 Frais de télécommunication » ;
- les corrections de certains libellés de la classification économique des dépenses ;
- l'exclusion des paragraphes qui ne sont pas utilisables en budgétisation et en exécution des dépenses budgétaires, du tableau fixant les catégories de dépenses.

Telle est l'économie du présent projet d'arrêté.

**Le Directeur général du Budget**



**Maguette NIANG**

07 DEC. 2022\*037029

**MINISTRE DES FINANCES  
ET DU BUDGET**

**Arrêté n°..... fixant les lignes budgétaires et les catégories  
de la dépense budgétaire**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,**

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques ;

VU le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2020-1019 du 06 mai 2020 portant Plan comptable de l'Etat ;

VU le décret n° 2022-1576 du 01 septembre 2022 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1788 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;

Sur la note du Directeur général du Budget,

**ARRETE :**

**Article premier.** - Le présent arrêté est pris en application des articles 6 et 16 du décret n° 2022-1576 du 01 septembre 2022 portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

Il a pour objet de fixer les lignes budgétaires pour chaque paragraphe de la classification des recettes et de la classification économique des dépenses.

Il fixe pour chaque paragraphe de la classification économique des dépenses, les catégories de dépenses budgétaires au sens de l'article 11 de la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 relative aux lois de finances.

**Article 2.-** Les lignes budgétaires des recettes sont codifiées sur quatre (4) chiffres dont les trois premiers déterminent le paragraphe. Elles correspondent au compte par nature du plan comptable de l'Etat.

Certaines lignes des opérations de recettes sont subdivisées en trois niveaux : sous-ligne 1, sous-ligne 2 et sous-ligne 3.

La sous-ligne 1 est le premier niveau de subdivision de la ligne. Elle est codifiée sur six (6) chiffres dont les quatre premiers déterminent la ligne.

La sous-ligne 2 est une subdivision de la sous-ligne 1. Elle est codifiée sur sept (7) chiffres dont les six premiers déterminent la sous-ligne 1.

La sous-ligne 3 est une subdivision de la sous-ligne 2. Elle est codifiée sur huit (8) chiffres dont les sept premiers déterminent la sous-ligne 2.

Les lignes des opérations de recettes non subdivisées reste en l'état.

Le tableau 1 en annexe présente, pour chaque paragraphe de la classification des recettes, les lignes budgétaires et ses subdivisions.

**Article 3.-** Les lignes budgétaires des dépenses sont codifiées sur quatre (4) chiffres dont les trois premiers déterminent le paragraphe. Elles correspondent au compte par nature du plan comptable de l'Etat.

Le tableau 2 en annexe présente, pour chaque paragraphe de la classification économique des dépenses, les lignes budgétaires.

Les lignes budgétaires à terminaison 9 sont exclusivement réservées aux dépenses pour lesquelles les natures ne sont pas expressément identifiées dans la classification. Ainsi, aucun crédit identifiable par la classification ne peut être affecté ou exécuté sur ces lignes.

**Article 4.-** Les catégories des dépenses budgétaires sont codifiées sur un (1) chiffre ainsi qu'il suit :

- Charges financières de la dette : 1 ;
- Dépenses de personnel : 2 ;
- Dépenses d'acquisition de biens et services : 3 ;
- Dépenses de transfert courant : 4 ;
- Dépenses d'investissement exécutées par l'Etat : 5 ;
- Dépenses de transfert en capital : 6.

Les charges financières de la dette sont les intérêts et frais financiers payés au titre de la dette, à l'exception des commissions et du remboursement du capital.

Les dépenses de personnel se composent de la masse salariale des agents de l'Etat inscrits sur le fichier de la solde et des rémunérations versées aux contractuels engagés par le ministère chargé de la fonction publique.

Les dépenses d'acquisition de biens et services correspondent aux achats, par l'Etat, des biens ou des services que l'administration consomme dans le cadre de son activité.

Les dépenses de transfert courant sont les versements, sans contrepartie directe, effectués par l'Etat en faveur d'autres entités publiques ou privées.

Les dépenses d'investissement exécutées par l'Etat comprennent les dépenses d'acquisition de biens présentant un caractère immobilisable au sens de la comptabilité générale. Cette catégorie est élargie aux investissements financiers pour prendre en compte les opérations budgétaires assimilables à des immobilisations financières telles que les prêts, avances, avals et garanties consentis par l'Etat sur le budget des Comptes spéciaux du Trésor.

Les dépenses de transferts en capital correspondent aux versements sans contrepartie au bénéfice d'entités publiques ou privées pour réaliser des dépenses d'acquisition d'actifs financiers ou non financiers.

Le tableau 3 en annexe fixe, pour chaque paragraphe, la catégorie de la dépense à laquelle il se rattache.

Le contenu détaillé de chaque ligne budgétaire de dépense est fixé par instruction du Ministre chargé des Finances.

**Article 5.-** Le Directeur général du Budget et le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Dakar, le

Le Ministre des Finances et du Budget



The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and overlaps with a red circular official stamp. The stamp contains the text 'République du Sénégal' at the top, a central emblem, and 'Le Ministre' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.

Annexe – Tableau n° 1 : les lignes budgétaires de recettes

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
<b>26</b>	<b>REMBOURSEMENTS CAUTIONNEMENT, AVALS ET GARANTIES</b>										
	<b>263</b>		<b>Remboursements cautionnement</b>								
					2631		Remboursements cautionnement				
	<b>264</b>		<b>Remboursement d'appels en garantie</b>								
					2641		Remboursement d'appels en garantie				
<b>27</b>	<b>REMBOURSEMENT DE PRETS ET AVANCES</b>										
	<b>271</b>		<b>Remboursements Avances aux administrations publiques</b>								
					2711		Remboursements avances aux collectivités territoriales				
					2712		Remboursements avances aux établissements publics nationaux				
					2713		Remboursement avances à divers organismes				
	<b>272</b>		<b>Remboursements prêts aux administrations publiques</b>								
					2721		Remboursements prêts aux collectivités territoriales				
					2722		Remboursements prêts aux établissements publics nationaux				
					2723		Remboursements prêts à divers organismes				
	<b>273</b>		<b>Remboursement Prêts aux entreprises publiques non financières</b>								
					2731		Remboursements prêts aux sociétés nationales				
					2732		Remboursements prêts aux sociétés à participation publique majoritaire				
					2733		Remboursements prêts aux Etablissements publics à caractères industriel et commercial (EPIC)				
					2739		Remboursements prêts aux autres entreprises publiques				
	<b>274</b>		<b>Remboursement prêts aux institutions financières</b>								
					2741		Remboursements prêts aux institutions financières				
	<b>275</b>		<b>Remboursements autres prêts intérieurs</b>								
					2751		Remboursements d'autres prêts intérieurs				
	<b>276</b>		<b>Remboursement prêts à l'étranger</b>								
					2761		Remboursements d'autres prêts à l'étranger				
	<b>277</b>		<b>Remboursement emprunts rôtrocédés</b>								
					2771		Remboursements emprunts rôtrocédés aux Collectivités territoriales				
					2772		Remboursement emprunts rôtrocédés aux autres organismes publics				
					2773		Remboursement emprunts rôtrocédés aux entreprises publiques non financières				
					2774		Remboursement emprunts rôtrocédés aux entreprises publiques financières				
					2779		Remboursement autres emprunts rôtrocédés				
	<b>278</b>		<b>Remboursement avances et prêts aux particuliers</b>								
					2781		Remboursements avances aux particuliers				
					2782		Remboursements prêts aux particuliers				
	<b>279</b>		<b>Remboursement autres prêts et avances</b>								
					2791		Rachats de créances				
					2799		Remboursement autres prêts et avances				

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
70	VENTE DE BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES										
	701		Ventes de marchandises								
				7011	Ventes de marchandises						
	702		Ventes de produits finis								
				7021	Ventes de produits finis						
	703		Ventes de prestations de services								
				7031	Ventes de prestations de services						
	704		Ventes de produits résiduels et de produits intermédiaires								
				7041	Ventes de produits résiduels et produits intermédiaires						
	705		Travaux facturés								
				7051	Travaux facturés						
	707		Produits accessoires								
				7071	Produits accessoires						
71	RECETTES FISCALES										
	711		Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital								
				7111	Impôts sur les bénéfices des sociétés et autres personnes morales						
					711101	Impôts sur les sociétés (IS)					
						7111011	Impôt sur les sociétés hors secteur extractif				
						7111012	Impôt sur les sociétés secteur extractif				
								71110121	Impôt sur les sociétés secteur hydrocarbures		
								71110122	Impôt sur les sociétés secteur minier		
				711102	Impôts minimum forfaitaire						
						7111021	Impôts minimum forfaitaire hors secteur extractif				
						7111022	Impôts minimum forfaitaire secteur extractif				
								71110221	Impôts minimum forfaitaire secteur hydrocarbures		
								71110222	Impôts minimum forfaitaire secteur minier		
				711103	Taxe sur les excédents de provisions techniques						
				711109	Autres impôts sur les revenus des personnes morales						
				7112	Impôts sur le revenu des personnes physiques						
					711201	Impôts sur le revenu Foncier					
					711202	Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers					
								7112021	Impôts sur les créances, dépôts et cautionnements		
								7112022	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières hors secteur extractif		
								7112023	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières secteur extractif		
									71120231	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières secteur hydrocarbures	
									71120232	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières secteur minier	
				711203	Impôt sur Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)						
				711204	Impôt sur Bénéfices de l'Exploitation agricole						
				711205	Impôt sur Bénéfices des professions non commerciales						
						7112051	Impôt sur Bénéfices des professions non commerciales hors secteur extractif				
						7112052	Impôt sur Bénéfices des professions non commerciales secteur extractif				
									71120521	Impôt sur Bénéfices des professions non commerciales secteur hydrocarbures	
									71120522	Impôt sur Bénéfices des professions non commerciales secteur minier	
				711209	Autres impôts sur le revenu des personnes physiques						
				7113	Prélèvement de conformité fiscale						
				7114	Acomptes sur les importations						

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
		<b>712</b>	<b>Impôts sur les salaires versés et autres rémunérations</b>								
				<b>7121</b>	<b>Impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères</b>						
						<b>712101</b>	Impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères hors secteur extractif				
						<b>712102</b>	Impôts sur traitements, salaires, pensions et rentes viagères secteur extractif				
								<b>7121021</b>	Impôts sur traitements et salaires secteur hydrocarbures		
								<b>7121022</b>	Impôts sur traitements et salaires secteur minier		
				<b>7122</b>	<b>Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur</b>						
						<b>712201</b>	Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur hors secteur extractif				
						<b>712202</b>	Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur secteur extractif				
								<b>7122021</b>	Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur secteur hydrocarbures		
								<b>7122022</b>	Contribution forfaitaire à la charge de l'employeur secteur minier		
				<b>7123</b>	<b>Retenue sur redevance</b>						
				<b>7124</b>	<b>Retenue sur les sommes versées à des tiers</b>						
						<b>712401</b>	Retenue sur les sommes versées à des tiers hors secteur extractif				
						<b>712402</b>	Retenue sur les sommes versées à des tiers secteur extractif				
								<b>7124021</b>	Retenue sur les sommes versées à des tiers secteur hydrocarbures		
								<b>7124022</b>	Retenue sur les sommes versées à des tiers secteur minier		
		<b>713</b>	<b>Impôts sur le patrimoine</b>								
				<b>7131</b>	<b>Droits de mutation</b>						
						<b>713101</b>	Droits de mutation entre vifs				
						<b>713102</b>	Droits de mutation par décès				
				<b>7132</b>	<b>Droits d'hypothèque et de conservation foncière</b>						
				<b>7133</b>	<b>Droits de bail</b>						
		<b>714</b>	<b>Autres impôts directs</b>								
						<b>7141</b>	Contribution globale unique				
						<b>7142</b>	Contribution globale foncière (CGF)				
						<b>7149</b>	Autres impôts directs				

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
		715	Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services								
				7151	Taxes spécifiques sur la consommation intérieure						
						715101	Taxe sur les tabacs				
						715102	Taxe sur les corps gras alimentaires				
						715103	Taxe sur les boissons et liquides alcoolisés				
						715105	Taxe sur le thé				
						715106	Taxe sur le café				
						715107	Taxe sur les produits pétroliers				
						715108	Taxe sur les véhicules de tourisme				
						715109	Taxe sur les produits cosmétiques				
						715110	Taxe spéciale sur le ciment				
						715111	Taxe sur la Cola				
						715112	Taxe sur les jeux				
						715113	Droit d'accises sur les sachets plastiques				
						715114	Taxes sur les jus de fruits				
						715115	Taxe d'usage de la route (TUR)				
						715116	Taxe sur les produits textiles				
						715117	Taxe sur les bouillons alimentaires				
						715199	Autres taxes spécifiques sur la consommation intérieure				
				7152	Taxe sur la valeur ajoutée						
						715201	Taxe sur la valeur ajoutée intérieure				
								7152011	TVA intérieure hors secteur extractif		
								71520111	TVA intérieure hors pétrole		
								71520112	TVA intérieure pétrole		
								7152012	TVA intérieure secteur extractif		
								71520121	TVA intérieure secteur des hydrocarbures		
								71520122	TVA intérieure secteur minier		
						715202	Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation				
								7152021	TVA à l'importation hors pétrole		
								7152022	TVA à l'importation pétrole		
				7153	Taxes spéciales sur les télécommunications						
						715301	Prélèvement spécial sur le secteur des télécom (PST)				
						715302	Contribution au Développement économique (CODEC)				
						715303	Rutel				
						715304	Contribution spéciale du service des télécommunications				
						715309	Autres taxes spéciales sur les télécommunications				
				7154	Taxe sur les activités financières						
				7155	Prélèvement sur les compagnies d'assurance						

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
		<b>716</b>	<b>Droits d'enregistrement et taxes assimilées</b>								
				<b>7161</b>	<b>Droits de timbre</b>						
						716101	Timbre passeport				
						716102	Timbre sur Etat				
						716103	Visa pour timbre				
						716104	Machine à timbrer				
						716105	Timbre mobile				
						716109	Autres droits de timbres				
				7162	Droits d'enregistrement						
				7163	Droits de publicité foncière						
				7164	Taxe sur les conventions d'assurances						
				7165	Taxe sur les véhicules et engins						
						716501	Taxe annuelle sur les véhicules et engins à moteur				
						716502	Taxe spéciale sur voitures particulières des personnes morales				
				7166	Taxe sur la plus-value de cession						
						716601	Taxe sur la plus-value de cession immobilière				
						716602	Autres taxes sur la plus-value de cession				
		<b>717</b>	<b>Droits et taxes à l'importation</b>								
				7171	Droit de douane						
				7172	Redevance statistique						
				7173	Taxe sur les tissus						
				7174	Taxe COSEC						
				7175	Produit industriel non agréé (UEMOA)						
				7176	Taxe conjoncturelle à l'importation						
				7177	Taxe dégressive de protection						
				7178	Prélèvement de Soutien au Secteur de l'Energie (PSE)						
				7179	Autres droits et taxes à l'importation						
						717901	Intérêt de retard sur admission temporaire				
						717902	Intérêt de crédits sur traite de douane				
						717903	Prélèvement pour le PROMAD				
						717909	Autres droits et taxes à l'importation				
		<b>718</b>	<b>Droits et taxes à l'exportation</b>								
				7181	Droit de sortie sur les exportations d'arachides.						
				7182	Droit de sortie sur les exportations d'hydrocarbures tirées des activités extractives.						
				7189	Autres droits et taxes à l'exportation						
		<b>719</b>	<b>Autres recettes fiscales</b>								
				7191	Reversement compensatoire UEMOA						
				7192	Produits des obligations cautionnées						
				7193	Produits des sanctions fiscales non ventilées ailleurs						
				7194	Fonds de sécurisation des importations de produits pétroliers (FSIPP)						
				7199	Autres recettes fiscales non classées ailleurs						

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
72	RECETTES NON FISCALES										
		721	Revenus de l'entreprise et du domaine								
				7211	Revenus de l'entreprise						
				7212	Revenu du domaine de l'Etat						
						721201	Revenu du domaine immobilier				
								7212011	Loyers d'immeubles		
								7212012	Revenu des concessions ordinaires		
								7212013	Alliénation d'immeubles		
								7212014	Soultés sur échange d'immeubles		
						721202	Revenu du domaine forestier				
								7212021	Redevance – taxes forestières		
								7212022	Produits – exploitation en régie		
								7212023	Redevance – contrats de chasse		
								7212024	Recettes des parcs nationaux		
						721203	Revenu du domaine maritime				
								7212031	Redevances sur licence de pêche		
								7212032	Produits des accords de pêche		
								7212039	Autres revenus du domaine maritime		
						721204	Revenu du domaine minier				
								7212041	Contribution spéciale sur les produits des mines et des carrières (CSMC)		
								7212042	Bonus		
								7212043	Frais d'inscription d'une concession minière ou d'un permis d'exploitation		
								7212044	Redevance minière		
								7212045	Droits fixes d'entrée		
								7212046	Redevance superficière		
								7212047	Taxe superficière		
								7212048	Taxe à la pollution		
								7212049	Autres revenus du domaine minier		
						721205	Revenu du domaine mobilier				
						721206	Redevances pour assignation de fréquences radioélectriques				
						7213	Revenus du pétrole et du gaz				
								721301	Revenus issus de la commercialisation de la part de l'Etat dans la production d'hydrocarbures		
								721302	Redevances		
								721303	Bonus		
								721304	Taxes additionnelles d'hydrocarbures		
								721309	Autres revenus du pétrole et du gaz		
						7214	Tantièmes et prélèvements sur les dividendes				
						7219	Autres revenus de l'entreprise et du domaine				

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
		<b>722</b>	<b>Droits et frais administratifs</b>								
				7221	Recettes diverses des services						
				7229	Autres droits et frais administratifs						
		<b>723</b>	<b>Amendes et condamnations pécuniaires</b>								
				7231	Amendes de composition et amendes judiciaires						
				7232	Amendes en matière d'hygiène						
				7233	Amendes en matière d'environnement						
				7234	Amendes en matière de pêche						
				7235	Amendes en matière de chasse						
				7236	Amendes et pénalités sur marchés administratifs						
				7238	Confiscations						
				7239	Autres amendes et condamnations pécuniaires						
		<b>725</b>	<b>Cotisations sociales</b>								
				7251	Cotisations retraite des agents fonctionnaires						
				7253	Cotisation retraite personnel des universités						
				7254	Cotisation retraite personnel des collectivités territoriales						
				7255	Cotisation retraite personnel en détachement						
				7256	Cotisation rétroactive au titre de validation de services précaires						
				7257	Cotisations retraite part employeur						
				7259	Autres cotisations sociales						
		<b>729</b>	<b>Autres recettes non fiscales</b>								
				7291	Remboursement des frais d'hospitalisation des agents de l'Etat						
				7292	Bonis sur vente de produits provenant de dons en nature						
				7293	Contributions et participations						
				7295	Prélèvement sur les importations des produits pétroliers						
				7299	Autres recettes non fiscales non ventilées						
<b>73</b>	<b>TRANSFERTS RECUS D'AUTRES BUDGETS</b>										
		<b>731</b>	<b>Transferts reçus du budget général</b>								
				7311	Transferts reçus du budget général pour le FNR						
				7312	Transferts reçus du budget général pour le compte de garanties et avals						
				7313	Transferts reçus du budget général pour le compte de prêt						
				7314	Transferts reçus du budget général pour le compte d'avance						
				7318	Transferts reçus du budget général pour les autres CST						
				7319	Transferts du budget général pour le budget annexe						

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3	
<b>74 DONS ET LEGS</b>												
		<b>741 Dons Programmes et legs</b>										
				7411	Dons des institutions internationales							
				7412	Dons des gouvernements étrangers							
				7413	Dons des organismes privés extérieurs							
				7414	Dons intérieurs							
		<b>742 Dons projets</b>										
				7421	Dons projets des institutions internationales mondiales							
				7422	Dons projets des gouvernements affiliés au club de paris							
				7423	Dons projets des gouvernements non affiliés au club de paris							
				7424	Dons projets des organismes privés extérieurs							
		<b>743 Fonds de concours</b>										
				7431 Fonds de concours extérieurs								
						743101	Fonds de concours extérieurs en capital					
						743102	Fonds de concours extérieurs courants					
				7432 Fonds de concours intérieurs								
						743201	Fonds de concours intérieurs en capital					
						743202	Fonds de concours intérieurs courants					
		<b>749 Autres dons et legs</b>										
				7491	Autres dons et legs extérieurs							
				7492	Autres dons et legs intérieurs							
<b>75 RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>												
		<b>751 Remises et annulations de dette</b>										
				7511	Produits de l'initiative PPTE							
				7512	Produits de l'IADM							
				7519	Autres remises et annulations de dette							
		<b>752 Recettes donnant lieu à rétablissement de crédits</b>										
				7521	Recettes provenant de restitutions au trésor de sommes payées indûment ou à titre provisoire							
				7522	Recettes provenant de cessions sur crédits budgétaires							
		<b>753 Produits sur appel en garantie</b>										
				7531	Remboursement d'appel en garanties							
				7532	Mises en jeu des contre-garanties							
		<b>759 Autres recettes exceptionnelles</b>										
				7591	Produits de rachat de créances							
				7592	Remboursement de retenues							
				7593	Jetons de présence et autres rémunérations d'administrateurs							
				7594	Indemnités d'assurance reçues							
				7595	Annulation ou remise de dette							
				7596	Produits perçus après admission en non valeur							
				7599	Autres recettes exceptionnelles							

**Tableau 1 : Les lignes budgétaires de recettes**

Code article	Libellé article	Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Ligne	Libellé ligne	Code sous-ligne 1	Libellé sous-ligne 1	Code sous-ligne 2	Libellé sous-ligne 2	Code sous-ligne 3	Libellé sous-ligne 3
<b>77 PRODUITS FINANCIERS</b>											
<b>771 Intérêts des prêts et avances</b>											
				7711	Intérêts des avances aux administrations publiques						
				7712	Intérêts des prêts aux administrations publiques						
				7713	Intérêts des prêts aux entreprises publiques non financières						
				7714	Intérêts des prêts aux institutions financières						
				7719	Intérêts des autres avances et prêts intérieurs						
<b>772 Intérêts sur les dépôts à terme</b>											
				7721	Intérêts des dépôts des organismes financiers						
				7722	Intérêts des dépôts reçus des autres déposants						
				7729	Intérêts sur les autres dépôts à terme						
<b>773 Dividendes</b>											
				7731	Dividendes des participations à l'intérieur- entités contrôlées						
						773101	Dividendes des participations à l'intérieur- entités contrôlées hors secteur extractif				
						773102	Dividendes des participations à l'intérieur- entités contrôlées secteur extractif				
								7731021	Dividendes des participations à l'intérieur- entités contrôlées secteur hydrocarbures		
								7731022	Dividendes des participations à l'intérieur- entités contrôlées secteur minier		
				7732	Dividendes des participations à l'intérieur- entités non contrôlées						
						773201	Dividendes des participations à l'intérieur- entités non contrôlées hors secteur extractif				
						773202	Dividendes des participations à l'intérieur- entités non contrôlées secteur extractif				
								7732021	Dividendes des participations à l'intérieur- entités non contrôlées secteur hydrocarbures		
								7732022	Dividendes des participations à l'intérieur- entités non contrôlées secteur minier		
				7733	Dividendes des participations à l'extérieur- entités contrôlées						
						773301	Dividendes des participations à l'extérieur- entités contrôlées d'hydrocarbures				
						773302	Dividendes des participations à l'extérieur- entités contrôlées hors hydrocarbures				
				7734	Dividendes des participations à l'extérieur- entités non contrôlées						
						773401	Dividendes des participations à l'extérieur- entités non contrôlées hors secteur extractif				
						773402	Dividendes des participations à l'extérieur- entités non contrôlées secteur extractif				
								7734021	Dividendes des participations à l'extérieur- entités non contrôlées secteur hydrocarbures		
								7734022	Dividendes des participations à l'extérieur- entités non contrôlées secteur minier		
				7739	Autres dividendes						
						773901	Autres dividendes hors secteur extractif				
						773902	Autres dividendes secteur extractif				
								7739021	Autres dividendes secteur hydrocarbures		
								7739022	Autres dividendes secteur minier		
<b>774 Revenus des titres de placements</b>											
				7741	Revenus des placements à l'intérieur- actions						
				7742	Revenus des placements à l'intérieur-obligations						
				7743	Revenus des placements à l'extérieur- actions						
				7744	Revenus des placements à l'extérieur-obligations						
				7749	Revenus des autres titres de placements						
<b>775 Commissions à caractères financiers</b>											
				7751	Commissions de transfert collectées par la BCEAO						
				7752	Commissions d'aval et de garantie						
				7759	Autres Commissions à caractère financiers						
<b>776 Gains de change</b>											
				7761	Gains de change						
<b>779 Autres produits financiers</b>											
				7791	Autres Produits financiers						

Annexe – Tableau n° 2 : les lignes budgétaires de dépenses

Tableau 2 : Lignes budgétaires de dépenses

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe	Code Ligne	Libellé Ligne
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
		211	Frais de recherche et de développement		
				2111	Frais de recherche et de développement agronomique
				2112	Frais de recherche et de développement technologique
				2113	Frais de recherche et de développement scientifique
				2114	Frais de recherche et de développement agroalimentaire
				2115	Frais de recherche et de développement halieutique et animal
				2119	Autres frais de recherche et de développement
		212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur		
				2121	Brevet
				2122	Marque de Fabrique
				2123	Droit d'auteur
				2129	Autre Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur
		213	Conceptions de systèmes d'information		
				2131	Conceptions de système d'information
				2132	Acquisition de progiciels et logiciels
				2139	Autres conceptions de système d'information-progiciels
		214	Droit d'exploitation de valeurs incorporelles		
				2141	Droits d'exploitation
				2142	Acquisition de Fonds de commerce
				2149	Autres droits d'exploitation
		215	Recherches pour valorisation de ressources humaines		
				2151	Recherches pour valorisation ressources humaines
		219	Autres droits et valeurs incorporels		
				2191	Autres droits et valeurs incorporels
22	SOLS ET SOUS - SOLS (Acquisitions et aménagements)				
		221	Terrains		
				2211	Acquisition de terrains nus
				2212	Viabilisation et aménagement des terres
				2213	Indemnités d'expropriation
				2214	Acquisition de terrains bâtis
				2219	Autres terrains
		222	Sous-sols, gisements et carrières		
				2221	Sous-sols
				2222	Gisements
				2223	Carrières
				2229	Autres Sous-sols, gisements et carrières
		223	Plantations et forêts		
				2231	Plantations
				2232	Forêts
		224	Plans d'eau		
				2241	Bassins, lacs et mares
				2249	Autres plans d'eau
23	IMMEUBLES et OUVRAGES (Acquisitions, Constructions, Grosses réparations)				
		231	Bâtiments administratifs à usage de bureau		
				2311	Bâtiments administratifs à usage de bureau
		232	Bâtiments administratifs à usage de logement		
				2321	Bâtiments administratifs à usage de logement civil
				2322	Bâtiments administratifs à usage de logement militaire
		233	Bâtiments administratifs à usage technique		
				2331	Bâtiments administratifs à usage scolaire
				2332	Bâtiments administratifs à usage universitaire
				2334	Bâtiments administratifs à usage sanitaire
				2335	Bâtiments administratifs à usage culturel et socio-éducatif
				2336	Bâtiments administratifs à usage frigorifique
				2339	Autres bâtiments administratifs à usage technique
		234	Ouvrages		
				2341	Ouvrages de transport
				2342	Aménagements hydroagricoles & ouvrages de retenue et transformation d'eau
				2343	Ouvrages d'alimentation en eau potable
				2344	Ouvrages de traitement et drainage des eaux pluviales et usées
				2345	Ouvrage production, transport et distribution d'énergie
				2349	Autres ouvrages
		235	Infrastructures		
				2351	Infrastructures sportives
				2352	Infrastructures à usage économique
				2359	Autres infrastructures
		236	Réseaux informatiques		
				2361	Equipements actifs (Serveurs, Routeurs, ...)
				2362	Câblages
				2369	Autres Réseaux informatiques

Tableau 2 : Lignes budgétaires de dépenses

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe	Code Ligne	Libellé Ligne
24	<b>MATERIEL ET MOBILIER (Acquisitions, grosses réparations)</b>				
		241	<b>Mobilier et matériel</b>		
				2411	Mobilier et matériel de bureau
				2412	Mobilier et matériel de logement
				2413	Mobilier et matériel scolaires
				2419	Autres mobiliers et matériels
		242	<b>Matériel informatique et de communication</b>		
				2421	Matériel informatique
				2422	Matériel audiovisuel et de communication
				2429	Autres matériels informatiques et de communication
		243	<b>Matériel de transport de service et de fonction</b>		
				2431	Matériel de transport de service
				2432	Matériel de transport de fonction
				2433	Matériel de transport sanitaire
				2439	Autres matériels de transport
		244	<b>Matériel et outillage techniques</b>		
				2441	Matériels et équipements agricoles, de reboisement et de Pêche
				2442	Matériels et équipements médicaux
				2443	Matériels et équipements de surveillance
				2444	Matériels et équipements hydrauliques
				2445	Matériels et équipements de sport
				2446	Matériels et équipements de conservation et de transformation
				2449	Autres Matériels et outillages techniques
		245	<b>Matériel de transport en commun et de marchandises</b>		
				2451	Matériel de transport routier
				2452	Matériel de transport ferroviaire
				2453	Matériel de transport maritime et fluvial
				2454	Matériel de transport aérien
				2459	Autres matériels de transport en commun et de marchandises
		246	<b>Collections - œuvres d'art</b>		
				2461	Collections-œuvres d'art civil
				2462	Collections d'œuvres d'art-constituées par l'armée
		247	<b>Stocks stratégiques ou d'urgence</b>		
				2471	Stocks de céréales
				2472	Stocks de carburants
				2473	Stocks de vaccins et médicaments
				2474	Stocks de munitions et d'armement
				2479	Autres stocks stratégiques ou d'urgence
		248	<b>Immobilisations animales et agricoles</b>		
				2481	animaux de trait
				2482	animaux reproducteurs
				2483	animaux de service et de garde
				2489	autres catégories d'animaux
25	<b>EQUIPEMENTS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE (FDS)</b>				
		251	<b>Equipements Bâtiments FDS</b>		
				2511	Equipement Bâtiments FDS à usage de bureau
				2512	Equipement Bâtiments FDS à usage de logement
				2519	Autres équipements bâtiments FDS
		252	<b>Ouvrages et infrastructures FDS</b>		
				2521	Ouvrages et infrastructures terrestres
				2522	Ouvrages et infrastructures aériens
				2523	Ouvrages et infrastructures maritimes
				2529	Autres ouvrages et infrastructures
		253	<b>Mobiliers, matériels et équipements FDS</b>		
				2531	Mobiliers forces défense et sécurité
				2532	Matériels forces défense et sécurité
				2533	Paquetage forces défense et sécurité
				2539	Autres mobiliers, matériels et équipements FDS
		259	<b>Autres équipements forces défense et sécurité</b>		
				2591	Autres équipements forces défense et sécurité
26	<b>PRISES DE PARTICIPATIONS, CAUTIONNEMENTS, AVALS ET GRANTIES</b>				
		261	<b>Prises de participation à l'intérieur</b>		
				2611	Prises de participations à l'intérieur- entités contrôlées par l'Etat
				2612	Prises de participations à l'intérieur- entités non contrôlées par l'Etat
		262	<b>Prises de participation à l'extérieur</b>		
				2621	Prises de participations à l'extérieur-entités contrôlées
				2622	Prises de participations à l'extérieur-entités non contrôlées
		263	<b>Cautionnements</b>		
				2631	Cautionnements
		264	<b>Avals et garanties</b>		
				2641	Dépenses en appel de garantie

Tableau 2 : Lignes budgétaires de dépenses

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe	Code Ligne	Libellé Ligne
27	<b>PRETS ET AVANCES</b>				
		271	<b>Avances aux administrations publiques</b>		
				2711	Avances aux collectivités territoriales
				2712	Avances aux établissements publics nationaux
				2713	Avances à divers organismes
		272	<b>Prêts aux administrations publiques</b>		
				2721	Prêts aux collectivités territoriales
				2722	Prêts aux Avances aux établissements publics nationaux
				2723	Prêts à divers organismes
		273	<b>Prêts aux entreprises publiques non financières</b>		
				2731	Prêts aux sociétés nationales
				2732	Prêts aux sociétés à participation publique majoritaire
				2733	Prêts aux Etablissements publics à caractères industriel et commercial (EPIC)
				2739	Prêt aux autres entreprises publiques
		274	<b>Prêts aux institutions financières</b>		
				2741	Prêts aux institutions financières
		275	<b>Autres prêts intérieurs</b>		
				2751	Autres prêts intérieurs
		276	<b>Prêts à l'étranger</b>		
				2761	Prêts à l'étranger
		277	<b>Emprunts rétrocédés</b>		
				2771	Emprunts rétrocédés aux Collectivités territoriales
				2772	Emprunts rétrocédés aux autres organismes publics
				2773	Emprunts rétrocédés aux entreprises publiques non financières
				2774	Emprunts rétrocédés aux entreprises publiques financières
				2779	Autres Emprunts rétrocédés
		278	<b>Avances et Prêts aux particuliers</b>		
				2781	Avances aux particuliers
				2782	Prêts aux particuliers
		279	<b>Autres prêts et avances</b>		
				2791	Rachats de créances
				2799	Autres prêts et avances
60	<b>ACHATS DE BIENS</b>				
		601	<b>Matériels et fournitures</b>		
				6011	Fournitures de bureau
				6012	Matériel et produits d'entretien
				6013	Consommables informatiques
				6014	Carburant
				6015	Petits matériels de bureau
				6016	Abonnements
				6017	Petits matériels pédagogiques et didactiques
				6018	Habilllements et accessoires
				6019	Autres matériels et fournitures
		602	<b>Matières</b>		
				6021	Matière d'œuvre
				6029	Autres matières
		605	<b>Eau et Sources d'énergie</b>		
				6051	Eau
				6052	Electricité
				6053	Gaz
				6054	Charbon
				6059	Autres sources d'énergie
		606	<b>Petits Matériels de communication</b>		
				6061	Matériel de téléphonie
				6062	Matériel de télécopie
				6063	Matériel d'internet
				6069	autres petits matériels de communication
		607	<b>Matériel et fournitures spécifiques</b>		
				6071	Consommables médicaux
				6072	Médicaments et produits pharmaceutiques
				6073	Produits phytosanitaires
				6079	Autres matériels et produits spécifiques
		609	<b>Autres achats de biens</b>		
				6091	Alimentation corps de troupe
				6092	Alimentation des détenus
				6093	Alimentation des écoles
				6094	objets décoratifs
				6099	Autres achats de biens

Tableau 2 : Lignes budgétaires de dépenses

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe	Code Ligne	Libellé Ligne
61	ACQUISITIONS DE SERVICES				
		611	Frais de transport et de mission		
				6111	Frais de mission à l'intérieur du pays
				6112	Frais de mission à l'extérieur du pays
				6113	Réquisitions de transport déplacement temporaire
				6114	Réquisitions de transport déplacement définitif
				6115	Billets d'avion Agent et famille
				6116	Transport de bagages
				6117	Transport des agents de l'Etat (contribution de l'Etat)
				6119	Autres frais de transport et de mission
		612	Loyer et charges locatives		
				6121	Location bâtiments à usage de bureaux
				6122	Location bâtiments à usage de logement
				6123	Location moyens de transport
				6124	Location matériel
				6125	Redevances de crédit-bail immobilier
				6126	Redevances de crédit-bail mobilier
				6129	Autres locations
		614	Entretien et maintenance		
				6141	Entretien et maintenance matériel informatique
				6142	Entretien et maintenance matériel et mobilier bureau
				6143	Entretien et maintenance routes
				6144	Entretien et maintenance bâtiment
				6145	Entretien maintenance aéronefs et navires
				6146	Entretien et réparation véhicules
				6147	Entretien et maintenance matériels pédagogiques
				6148	Entretien et maintenance Matériels et équipements administratifs
				6149	Autres entretien et maintenance
		615	Assurances		
				6151	Assurances bâtiments
				6152	Assurances des moyens de transports
				6153	Assurances équipements et matériels
				6159	Autres assurances
		617	Frais de relations publiques		
				6171	Frais de réception et d'hébergement
				6172	Fêtes et cérémonies
				6173	Conférences, congrès, séminaires
				6174	Frais de Sérigraphie et d'Infographie
				6179	Autres frais de relations publiques
		618	Dépenses de communication		
				6181	Frais de poste et d'affranchissage
				6182	Frais de télécommunication
				6183	frais d'édition
				6184	Frais d'insertion et de publicité
				6189	Autres dépenses de communication
62	AUTRES SERVICES				
		621	Frais bancaires		
				6211	Commissions et frais d'émission d'emprunt
				6212	Frais de tenue de compte
				6219	Autres frais bancaires
		622	Prestation de services		
				6221	Mission d'assistance et de conseil
				6222	Honoraires et commissions
				6223	Frais d'actes et de contentieux
				6224	Services extérieurs de gardiennage
				6225	Services extérieurs de nettoyage
				6226	Maîtres contractuels
				6227	Vacataires de l'Education
				6228	Professeurs contractuels
				6229	Autres prestations de services
		623	Frais de formation du personnel		
				6231	Formation à l'intérieur
				6232	Formation à l'étranger
		624	Redevances		
				6241	Redevances pour brevet
				6242	Redevances pour licence
				6243	Redevances pour logiciel
				6249	Autres redevances
		629	Autres frais de services		
				6291	Dépenses d'élection
				6292	Impôts et taxes payés par l'Etat
				6293	Frais de correction et de surveillance aux examens et concours
				6299	Autres frais de services

Tableau 2 : Lignes budgétaires de dépenses

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe	Code Ligne	Libellé Ligne
63	<b>SUBVENTIONS</b>				
		632	<b>Subventions aux entreprises publiques</b>		
				6321	Subventions aux entreprises publiques financières
				6322	Subventions aux entreprises publiques non financières
				6323	Subventions sur les prix versées aux entreprises publiques
		633	<b>Subventions aux entreprises privées</b>		
				6331	Subventions aux entreprises privées financières
				6332	Subventions aux entreprises privées non financières
				6333	Subventions aux écoles privées
				6334	Subventions sur les prix versées aux entreprises privées
		634	<b>Subventions aux institutions financières</b>		
				6341	Subventions aux institutions financières publiques
				6342	Subventions aux institutions financières privées
		639	<b>Autres subventions</b>		
				6391	Subventions aux organismes privés
				6399	Autres subventions
64	<b>TRANSFERTS</b>				
		641	<b>Transferts courants aux établissements publics nationaux</b>		
				6411	Transferts courants aux établissements publics de santé
				6412	Transferts courants aux établissements publics d'enseignement supérieur
				6413	Transfert courants aux centres des œuvres universitaires
				6414	Transferts courants aux agences et assimilées
				6419	Autres transferts courants aux établissements publics
		642	<b>Transferts courants aux collectivités territoriales et institutions consulaires</b>		
				6421	Ristournes aux Communes
				6422	Fonds de dotation de la décentralisation (FDD)
				6423	Ristourne aux Chambres de Métiers
				6424	Ristourne aux Chambres de Commerce
				6429	Autres transferts courants aux Collectivités territoriales
		644	<b>Transferts courants aux institutions à but non lucratif</b>		
				6441	Transferts courants aux institutions à but non lucratif
		645	<b>Transferts aux ménages</b>		
				6451	Bourses et allocations
				6452	Aides et secours
				6453	Indemnité de licenciement
				6454	Capital décès
				6455	Pensions de retraite
				6456	Pensions d'invalidité
				6459	Autres transferts courants aux ménages
		646	<b>Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales</b>		
				6461	Transferts courants aux autorités supranationales
				6462	Contributions aux organisations internationales
		647	<b>Transferts à d'autres budgets</b>		
				6471	Transferts du budget général pour le FNR
				6472	Transferts du budget général pour les comptes de garanties et avals
				6473	Transferts du budget général pour le compte de prêt
				6474	Transferts du budget général pour le compte d'avance
				6478	Transferts du budget général pour les autres CST
				6479	Transferts du budget général pour les budgets annexes
		648	<b>Transferts en capital</b>		
				6481	Transferts en capital aux établissements publics nationaux
				6482	Transferts en capital aux entreprises publiques
				6483	Transferts en capital aux collectivités territoriales
				6484	Transferts en capital aux institutions à but non lucratif
				6485	Transferts en capital au secteur productif privé
				6486	Transferts en capital aux autorités supranationales et contributions aux
				6487	Transferts en capital aux institutions financières
				6489	Autres transferts en capital
		649	<b>Autres transferts courants</b>		
				6491	Fonds secrets
				6492	Fonds de solidarité africaine
				6493	Fonds spéciaux
				6494	Fonds politiques
				6495	Exonérations et compensations
				6496	Fonds d'interventions
				6497	Transferts pour liquidation de passif
				6499	Autres transferts courants

Tableau 2 : Lignes budgétaires de dépenses

Code Article	Libellé Article	Code Paragraphe	Libellé Paragraphe	Code Ligne	Libellé Ligne
65	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
	651	<b>Annulation de produits constatés au cours des années antérieures</b>			
		6511	Reversement et restitution		
		6512	Dégrèvement et admission en non-valeur		
		6519	Autres annulations de produits		
	652	<b>Condamnations et transactions</b>			
		6521	Condamnations		
		6522	Transactions		
	659	<b>Autres charges exceptionnelles</b>			
		6591	Remboursement de retenues		
		6592	Rachat de créances au profit d'autres caisses de retraite		
		6593	Jetons de présence et autres rémunérations d'administrateur		
		6599	Autres charges exceptionnelles		
66	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>				
	661	<b>Traitements et salaires</b>			
		6611	Soldes et accessoires		
		6612	Rappels		
		6613	Heures supplémentaires		
		6614	Allocations pour congés payés		
		6619	Autres traitements et salaires		
	662	<b>Primes</b>			
		6621	Prime de haut risque		
		6622	Prime de rendement		
		6623	Prime d'habillement		
		6624	Primes journalières d'opération et d'intervention		
		6629	Autres primes		
	663	<b>Indemnités</b>			
		6631	Indemnité de fonction		
		6632	Indemnité de logement		
		6633	Indemnité de judicature		
		6634	Indemnité de risque		
		6635	Indemnité de vacation		
		6636	Indemnité de sujétion		
		6637	Indemnité de représentation		
		6638	Indemnité de responsabilité		
		6639	Autres indemnités		
	664	<b>Rémunération versée au personnel non national</b>			
		6641	Personnel local des postes diplomatiques et consulaires		
		6649	Autres rémunérations versées au personnel non national		
	665	<b>Cotisations sociales</b>			
		6651	Cotisations sociales FNR		
		6652	Cotisations sociales IPRES		
		6653	Cotisations sociales CSS		
		6654	Cotisations sociales des Ministres		
		6655	Assurances membres du Gouvernements		
		6659	Autres cotisations sociales		
	666	<b>Prestations familiales</b>			
		6661	Allocations familiales des fonctionnaires		
		6662	Allocations viagères		
		6669	Autres prestations familiales		
	667	<b>Prises en charge médicales</b>			
		6671	Hospitalisation et soins médicaux		
		6672	Evacuations sanitaires		
		6679	Autres prises en charges médicales		
	668	<b>Contractuels</b>			
		6681	Traitements et salaires des contractuels		
		6683	Primes et indemnités des contractuels		
		6684	Cotisations sociales des contractuels		
		6689	Autres charges de contractuels		
	669	<b>Autres charges de personnel</b>			
		6699	Autres charges de personnel non ventilées		
67	<b>INTERETS ET FRAIS FINANCIERS</b>				
	671	<b>Intérêts et frais financiers sur la dette</b>			
		6711	Intérêts et frais financiers sur dette intérieure		
		6712	Intérêts et frais financiers sur dette multilatérale		
		6713	Intérêts et frais financiers sur dette bilatérale		
	672	<b>Pertes sur cessions de titres de placement</b>			
		6721	Pertes sur cessions de titres de placement		
	676	<b>Pertes de changes</b>			
		6761	Pertes de change		
	679	<b>Autres intérêts et frais financiers</b>			
		6791	Autres		
69	<b>PROVISIONS ET IMPREVUS</b>				
	697	<b>Dépenses imprévues de fonctionnement</b>			
		6971	Dépenses imprévues de fonctionnement		
	698	<b>Dépenses imprévues d'investissement</b>			
		6981	Dépenses imprévues d'investissement		

Annexe – Tableau n° 3 : les lignes catégories de dépenses budgétaires

**Tableau 3 : Les catégories de dépenses budgétaires**

Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Catégorie de dépense	Libellé Catégorie de Dépense
212	Brevets, marques de fabrique, droits d'auteur	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
213	Conceptions de systèmes d'information	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
214	Droit d'exploitation de valeurs incorporelles	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
215	Recherches pour valorisation de ressources humaines	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
219	Autres droits et valeurs incorporels	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
221	Terrains	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
222	Sous-sols, gisements et carrières	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
223	Plantation et forêts	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
224	Plans d'eau	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
231	Bâtiments administratifs à usage de bureau	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
232	Bâtiments administratifs à usage de logement	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
233	Bâtiments administratifs à usage technique	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
234	Ouvrages	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
235	Infrastructures	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
236	Réseaux informatiques	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
241	Mobilier et matériel	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
242	Matériel informatique et de communication	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
243	Matériel de transport de service et de fonction	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
244	Matériel et outillage techniques	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
245	Matériel de transport en commun et de marchandises	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
246	Collections - œuvres d'art	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
247	Stocks stratégiques ou d'urgence	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
248	Immobilisations animales et agricoles	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
251	Equipements Bâtiments FDS	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
252	Ouvrages et infrastructures FDS	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
253	Mobiliers, matériels et équipements FDS	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
259	Autres équipements forces défense et sécurité	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
261	Prises de participation à l'intérieur	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
262	Prises de participation à l'extérieur	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
263	Cautionnements	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
264	Avals et garanties	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
271	Avances aux administrations publiques	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
272	Prêts aux administrations publiques	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
273	Prêts aux entreprises publiques non financières	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
274	Prêts aux institutions financières	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
275	Autres prêts intérieurs	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
276	Prêts à l'étranger	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
277	Emprunts rétrocedés	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
278	Avances et Prêts aux particuliers	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
279	Autres prêts et avances	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat
601	Matériels et fournitures	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
602	Matières	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
605	Eau et Sources d'énergie	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services

**Tableau 3 : Les catégories de dépenses budgétaires**

Code paragraphe	Libellé paragraphe	Code Catégorie de dépense	Libellé Catégorie de Dépense
606	Petits Matériels de communication	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
607	Matériel et fournitures spécifiques	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
609	Autres dépenses et achats de biens	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
611	Frais de transport et de mission	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
612	Loyer et charges locatives	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
614	Entretien et maintenance	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
615	Assurances	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
617	Frais de relations publiques	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
618	Dépenses de communication	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
621	Frais bancaires	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
622	Prestation de services	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
623	Frais de formation du personnel	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
624	Redevances	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
629	Autres frais de services	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
632	Subventions aux entreprises publiques	4	Dépenses de transfert courant
633	Subventions aux entreprises privées	4	Dépenses de transfert courant
634	Subventions aux institutions financières	4	Dépenses de transfert courant
639	Autres subventions	4	Dépenses de transfert courant
641	Transferts courants aux établissements publics nationaux	4	Dépenses de transfert courant
642	Transferts courants aux collectivités territoriales et institutions consulaires	4	Dépenses de transfert courant
644	Transferts courants aux institutions à but non lucratif	4	Dépenses de transfert courant
645	Transferts aux ménages	4	Dépenses de transfert courant
646	Transferts aux autorités supranationales et contributions aux organisations internationales	4	Dépenses de transfert courant
647	Transferts à d'autres budgets	4	Dépenses de transfert courant
648	Transferts en capital	6	Dépenses de transfert en capital
649	Autres transferts courants	4	Dépenses de transfert courant
651	Annulation de produits constatés au cours des années antérieures	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
652	Condamnations et transactions	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
659	Autres charges exceptionnelles	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
661	Traitements et salaires	2	Dépenses de personnel
662	Primes	2	Dépenses de personnel
663	Indemnités	2	Dépenses de personnel
664	Rémunération versée au personnel non national	2	Dépenses de personnel
665	Cotisations sociales	2	Dépenses de personnel
666	Prestations familiales	2	Dépenses de personnel
667	Prises en charge médicales	2	Dépenses de personnel
668	Contractuels	2	Dépenses de personnel
669	Autres charges de personnel	2	Dépenses de personnel
671	Intérêts et frais financiers sur la dette	1	Charges financières de la dette
672	Pertes sur cessions de titres de placement	1	Charges financières de la dette
676	Pertes de changes	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
679	Autres intérêts et frais financiers	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
697	Dépenses imprévues de fonctionnement	3	Dépenses d'acquisitions de biens et services
698	Dépenses imprévues d'investissement	5	Dépenses d'investissements exécutés par l'Etat